

# Sommaire

Message du Maire	2
Extraits du Conseil municipal	3
Agenda 21	6
Etat civil 2012	8
Projets en cours	9
Communauté de Communes	11
Vie du Village	15
MJC du Vuache	18
Social	21
Environnement	22
Infos	25

## Bloc Notes

### Secrétariat de Mairie

Mardi de 7 h 30 à 17 h / Jeudi de 14 h à 19 h

Tél : 04.50.04.35.77. / Fax : 04.50.04.27.63.

Email : [mairievulbens@orange.fr](mailto:mairievulbens@orange.fr)

[www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr)

### La Poste

Mardi, Mercredi et Vendredi : 14 h 30 - 18 h 00

Samedi : 10 h 00 - 12 h 00

Levée : 15 h

Tél : 04.50.04.37.91.

### Assistante sociale

Mme Laurence MOREL vous reçoit sur rendez-vous (04.50.49.49.50) en mairie de VULBENS, le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> mardi du mois, de 14h à 16h.

### Déchèterie

#### **\*De novembre à février**

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Samedi de 9 h à 17 h 30

#### **\*De mars à octobre**

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h à 18 h

**Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le gardien au 04.50.04.64.08.**

### **URGENCES**

Pompiers : 18 S.M.U.R. : 15

Gendarmerie : 04.50.04.33.55

Centre anti-poison : 04.72.11.69.11

## 2013 : une année de transition



En ce début d'année, qu'il me soit permis de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2013, pour vous, mais aussi pour tout ceux qui vous sont chers. J'ai aussi, à cet instant, une pensée pour ceux qui souffrent, qui sont dans la solitude et pour ceux qui nous ont quittés. L'année 2012 fera date dans l'histoire de Vulbens, grâce à la livraison d'équipements majeurs pour notre commune : une nouvelle école, des ateliers municipaux, le renouvellement des colonnes d'eau et la sécurisation de l'entrée de Faramaz entre autres. Ainsi notre commune s'équipe et se modernise pour vous servir au mieux. Cette année 2013 constitue une année de transition : votre conseil municipal a choisi la prudence en décidant de reporter la rénovation de la Mairie, dernier chantier important pour la modernisation de notre commune.

Nos collectivités locales et la France affrontent des difficultés financières sans précédent et sans amélioration notoire en vue. Phénomène inquiétant, les « vrais faux résidents secondaires » sur notre commune nous font perdre une importante part de ressources fiscales. 11% des logements sur Vulbens sont déclarés en résidence secondaire ! Le phénomène dépasse largement notre commune et la Communauté de communes va saisir les douanes pour aborder le problème.

Les dotations que nous alloue l'Etat sont en diminution et nous entamons cette année dans un flou particulier sur les différentes aides qui doivent nous parvenir pour assurer nos missions. Le manque de clarté des décisions de l'Etat nous inquiète, en particulier la réforme des rythmes scolaires prévue par le gouvernement, qui pourrait impacter les finances communales de manière non négligeable. A ce stade, nous sommes à la recherche d'informations suffisantes pour préparer la rentrée 2013 ou 2014 avec l'introduction du mercredi ou du samedi matin. La réforme du scrutin électoral n'est pas limpide non plus, sans compter les décisions sur le mariage et l'adoption des couples de même sexe.

Alors devant ce tableau, devons nous tomber dans le pessimisme ? Ce n'est pas la mentalité de votre équipe municipale, que de se laisser perturber par des états d'âme.

Genève continue de créer de l'emploi en nous laissant le soin de régler les problèmes de logement, de transport et d'équipement, en faisant exploser le prix de l'immobilier et par là même fuir nos habitants historiques de nos villages. Certes, il faut continuer le dialogue avec Genève mais je crois que les solutions à nos problèmes viendront avant tout de notre capacité à dépasser nos ambitions personnelles. Et là je dois dire qu'en tant que vice-président de la Communauté de communes du Genevois en charge de l'économie, il nous reste beaucoup de chemin à parcourir pour améliorer ce que je considère comme des « problèmes de riches ». La Communauté de communes à travers son Président Bernard Gaud s'y emploie au quotidien, je suis à ses côtés pour tenter de faire évoluer nos territoires en harmonie. Les discussions à la CCG ne sont pas simples. Intérêts des uns contre intérêts des autres, les « y a qu'à » et « il suffit de » qui ont pris beaucoup de place au détriment de la définition du Schéma de cohérence territorial qui organisera nos communes dans les prochaines années...

Vulbens est un acteur de ce territoire, il y a toute sa place en tant que village moderne et nous participons activement à la définition et la construction de notre avenir.

Pour terminer, je vous témoigne une nouvelle fois mon engagement sans faille et celui de votre Conseil municipal à œuvrer au service de tous sans exception et vous réitère mes vœux pour 2013.

Seul on avance plus vite, ensemble on va plus loin !

Votre Maire, Frédéric Budan

### A vos agendas...

- 16 février - 14h30 : carnaval de l'APE, départ de Chevrier
- 16 février – 20h : repas dansant choucroute, Vulbens en fête
- 8 mars : visite du site de la Confluence à Lyon – upsavoie-mb.fr
- 9 mars – 11h30 : journée citoyenne
- 24 mars : repas des aînés
- 6 avril : journée de l'environnement

Tabac, alcool, cannabis,  
alimentation, réseaux sociaux,  
jeux d'écran ou virtuels...

Jeudi 14 février 20h, à l'Arande  
**Qu'est-ce que je risque ?**  
Théâtre pour parents et collégiens  
Entrée gratuite – sur réservation  
csapa.genevois@anpaa74.fr

### I. Autorisation de dépôt permis de construire / Réhabilitation de la Mairie

Le conseil autorise le maire à déposer le permis de construire adéquat.

### II. Convention de partenariat avec la MJC

Après lecture des nouvelles modalités, celles-ci sont approuvées par le conseil et il donne son accord pour la signature.

### III. Admission en créances irrécouvrables de factures d'eau potable

\* En l'absence de la nouvelle adresse ou de la date de naissance de Cécile CARTIER, les 39,20 € de facture d'eau dus par Cécile CARTIER sont admis en créances irrécouvrables.

\* M. GUZZI ne s'est pas acquitté de ses factures depuis 2009. Malgré 11 actes de poursuites effectués, aucun recouvrement n'a pu être opéré. Ses comptes bancaires français sont au contentieux auprès de sa banque, son adresse est NPAI et son employeur est inconnu. Les 679,10 € de facture d'eau dus par Michel GUZZI sont admis en créances irrécouvrables.

\* M. LOPEZ n'a eu qu'une facture le 09/05/2000. Une saisie a été opérée sans succès. Comme nous ne disposons pas de sa date de naissance, aucune autre poursuite n'est possible. Les 432,99 € de facture d'eau dus par Ricardo LOPEZ sont admis en créances irrécouvrables.

### IV. Instauration du compte épargne temps

VU la loi 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et des décrets relatifs au compte épargne temps, il est institué dans la collectivité de VULBENS un compte épargne-temps. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son CET pourront être utilisés sous forme de congés. L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.

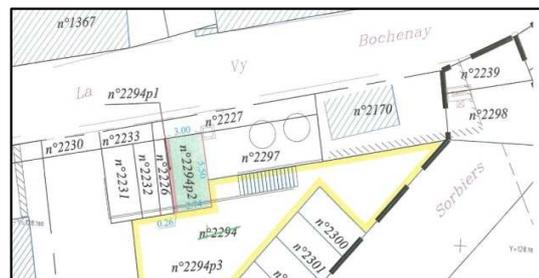
Les règles de fonctionnement sont les suivantes :

La collectivité ou l'établissement n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Dans ce cas, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou non titulaires de la collectivité à temps complet ou à temps non complet. L'instauration du CET est acceptée.

### V. Vente d'une place de stationnement / M. Mme DENIS

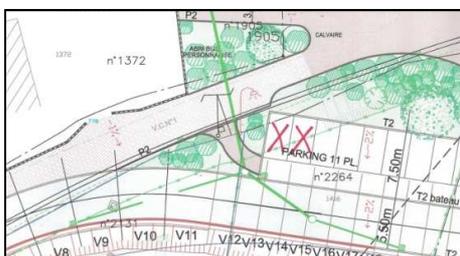
M. et Mme DENIS habitants du quartier Vy Bochenay ont émis le souhait de se porter acquéreur de la place de stationnement cédée par le lotissement les Sorbiers suite à des échanges complémentaires de terrain avec la commune. Cette place leur est vendue au prix de 180 €/m<sup>2</sup> soit 2 700 € pour 15 m<sup>2</sup>. La vente est approuvée à la majorité par 12 voix pour et une abstention.



### VI. Mise en vente de 2 places de parking et de terrains communaux

Secteur Faramaz / Vy Bochenay

\* Des habitants du quartier de la Vy Bochenay pourraient être intéressés par l'achat de places de stationnement proposées à la vente telles qu'indiquées sur le plan ci-dessous : afin de limiter l'encombrement de la voie publique. Le Maire est autorisé à la majorité par 12 voix pour et une abstention à signer les actes de vente de deux places de stationnement au prix de 2 700 € chacune.



\* La commune est propriétaire d'un terrain au croisement de la Vy Bochenay et de la Vy du Crêt.

Il est proposé de mettre en vente tout ou partie de ces terrains signalés sur le plan ci-contre, au prix de 100€/m<sup>2</sup>.

Les actes de vente des terrains communaux cadastrés A 2260 et A 2261 sont autorisés.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des preneurs.



### VII. Questions diverses

\* Les conseils municipaux de Chevrier et Vulbens ont visité ensemble la nouvelle école et ont confirmé leur volonté de continuer à travailler ensemble dans le cadre du regroupement pédagogique.

\* Les voies communales sur le haut de la commune ont connu d'importants dégâts suite aux fortes précipitations de ce dernier mois. Les chemins de la Montagne et de Collogny ont été inondés. Le gravier a été balayé par les agents communaux et une réunion avec Dingy doit permettre de mettre au point un entretien régulier des fossés en amont de la commune.

\* La licence IV de la commune sera réouverte du 3 au 9 décembre prochain, de 16h à 20h, à la salle de la cantine. Il faut en effet la faire vivre tous les 3 ans au moins pour en garder le bénéfice.

\* Le SIAV qui entretient la châtaigneraie a planté, parmi les arbres déjà en place, 2 noyers et 4 blessons. Il est important de renouveler les fruitiers pour conserver toute leur diversité sur le secteur.

\* La Maison Familiale a tenu son Conseil d'administration. 195 élèves y sont scolarisés, au lieu des 210 attendus ; les travaux supplémentaires qui étaient prévus sont donc différés. Le bâtiment est certifié pour l'accueil des élèves handicapés.

7 jeunes sont pour l'instant sans maître de stage. Le Bac pro est devenu BAC pro européen.

Un séjour de 3 semaines en Ecosse a permis aux élèves de la section bac d'effectuer un stage dans un commerce.

## Extraits du Conseil Municipal du 18 décembre 2012

### I. Avis sur la mise en conformité du PLU : déclaration de projet de la station de captage pour l'exploitation de la nappe Matailly-Moissey

La CCG porte un projet de travaux visant à exploiter la nappe d'accompagnement du Rhône sur le site de Matailly-Moissey à Vulbens. Il existe un espace boisé classé (EBC) à l'emplacement de certains ouvrages projetés sur le site de la station de captage. Les travaux ne pouvant avoir lieu sans une levée de l'EBC, et compte tenu de leur intérêt général pour la population du territoire et de leur urgence, les élus de la CCG avaient donc décidé d'engager lors du Conseil Communautaire du 24 septembre 2012, une procédure de déclaration de projet ; cette procédure a nécessité une enquête publique, qui s'est déroulée du 15 octobre au 16 novembre 2012 inclus, conformément à la réglementation en vigueur.

Le commissaire enquêteur dans son rapport envoyé à la CCG le 30 novembre 2012, a donné un avis favorable à la déclaration de projet. La CCG a alors fait parvenir à la mairie le dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune de Vulbens, ainsi que le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le PV d'examen conjoint, auquel la commune avait participé. La CCG sollicite donc la commune à formuler un avis sur la mise en compatibilité du PLU avec le projet de station de captage de Matailly-Moissey.

Considérant que l'intérêt général de l'opération « station de captage pour l'exploitation de la nappe de Matailly-Moissey » de la CCG est démontré dans la mesure où cette opération permettra le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire de la CCG en forte croissance démographique, le Conseil donne un avis favorable à la mise en conformité du PLU avec ce projet.

### II. Projet ONF d'aménagement forestier 2012-2031

Le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office national des forêts pour la période 2012-2031, en vertu des dispositions de l'article L 143-1 du Code forestier comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt,
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 64,96 ha.

Le projet est accepté et l'ONF est mandatée pour demander, au nom de la commune, l'application des dispositions du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

### III. Création du volet obligatoire d'action sociale

Participation à la protection sociale complémentaire et chèques de table

#### \* Attribution de titres restaurant au personnel communal

La loi de finances rectificative n°2011-1276 du 28/12/2011 fixe le cadre législatif et réglementaire du titre restaurant en permettant notamment aux collectivités publiques de l'attribuer au personnel constituant son effectif.

Les lois n°2007-148 du 01/02/2007 et n°2007-209 du 19/02/2007 donnent l'obligation aux collectivités de proposer des prestations d'action sociale à leurs agents.

Aucune mesure n'a été prise à ce jour.

Le titre restaurant, cofinancé par la collectivité et l'agent, permet d'attribuer un avantage social exonéré de charges sociales et fiscales pour le déjeuner des agents. Il s'agit d'un moyen de paiement dont l'employeur fixe la valeur faciale et décide du taux de financement, le reste étant à la charge de l'agent bénéficiaire. La participation de la collectivité est exonérée de charges patronales et fiscales dans la limite du plafond fixé réglementairement à 5,29 € au 01/01/2012.

Chaque agent, sous réserve qu'il soit éligible, peut bénéficier au maximum d'un titre restaurant par jour travaillé.

La mise en place du système à compter du 01/01/2013 est approuvée au bénéfice du personnel éligible, la valeur faciale est validée pour 6 €, et la participation de la commune validée à hauteur de 60 % soit 3,60 € par titre restaurant.

#### \* Participation à la protection sociale

A compter du 01/01/2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, il est décidé de participer à la complémentaire santé, souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

### IV. Imposition volontaire à la TVA du commerce multiservices Relais du Vuache

Une solution est possible pour éventuellement récupérer la TVA sur les investissements concernant les locaux à vocation commerciale possédés par la commune.

En effet, si les locations de locaux nus à usage professionnel sont exonérées de TVA, les locations de ces locaux pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la TVA, peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire.

Le bail commercial de location du local de l'épicerie multiservices le Relais du Vuache entre dans ce cadre, il est donc proposé cette option pour l'imposition volontaire à la TVA sur ce dit bail.

L'imposition volontaire à la TVA sur le bail commercial de location du local de l'épicerie multiservices le Relais du Vuache est acceptée

### V. Prise en charge d'une partie du loyer du logement du nouveau médecin

Mme Dorina TOBOSARU a obtenu toutes les autorisations du Conseil de l'Ordre pour exercer la médecine à VULBENS. Elle va ouvrir son cabinet au début du mois de février 2013.

Pour l'aider dans son installation et lui permettre de démarrer sereinement son activité, un logement lui a été trouvé sur la commune et il est décidé de prendre en charge son premier loyer et ses charges en entier ainsi que les 2 suivants partiellement, soit 996 € puis deux fois 496 €.

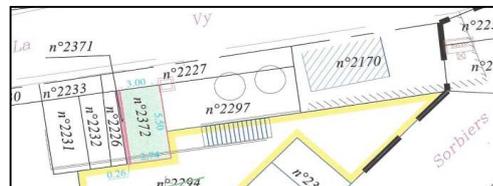
## Extraits du Conseil Municipal du 18 décembre 2012 (suite)

### VI. Approbation des nouveaux statuts du syndicat Pays du Vuache

Le SIPV a entrepris une révision de ses statuts afin d'intégrer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la vocation « Garderie périscolaire » aux compétences du syndicat, de supprimer la compétence « Investissement en eau potable » puisque cette compétence est transférée à la Communauté de Communes du Genevois au 01/01/2013 et de réévaluer les clés de répartition du financement de chaque vocation. Après lecture les nouveaux statuts sont adoptés.

### VII. Echange de terrains SARL Les Sorbiers / Commune de VULBENS

La SARL Les Sorbiers cède à la commune une place de parking cadastrée A 2372. Cette cession est acceptée



### VIII. Ligne de trésorerie

La commune a inscrit à son budget deux grosses recettes dont elle attend aujourd'hui le versement : les fonds frontaliers pour 312 000 € et la subvention du Conseil Général pour l'école d'un montant de 172 500 €.

Dans l'urgence de trésorerie pour cette fin d'année, il est proposé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie pour permettre de payer les dernières factures et de finir l'exercice. Remboursable dès que les recettes attendues auront été encaissées.

Montant : 400 000 €, durée 12 mois, Taux d'intérêt : EONIA + marge 2,50%. Proposition acceptée.

### IX. Construction du groupe scolaire

Avenant n°1 au marché du Lot 19 Enrobés / SCREG

L'entreprise SCREG a bien voulu réaliser une reprise d'enrobés suite à la nécessité de créer un branchement au réseau d'eau potable du nouveau groupe scolaire, non prévu au marché.

Cette plus value s'élève à 2 674,50 € HT, soit + 14,14 % du marché initial dont le montant total est désormais de 21 593,90 € HT. Avenant accepté

### X. Autorisation défrichage CG 74 / voie verte

Le Conseil Général monte un dossier de défrichage pour le secteur boisé au droit du Nant d'Hiver, suite à la modification du PLU, pour permettre le franchissement du nant par une passerelle. Avant de donner son accord, le conseil municipal aimerait être sûr des modes de financement de cette passerelle sur le Nant d'Hiver. Pour rappel, la commune de VULBENS ne souhaite pas pour l'instant participer à ce financement, le coût de l'opération étant exorbitant et le taux de participation demandé à la commune étant de 60%. Il semble peu opportun au Conseil municipal de permettre un défrichage s'il ne doit ensuite pas être suivi de travaux.

Une demande de précision sera donc transmise au Conseil Général.

### XII. Questions diverses

\* ATMB a établi un plan de gestion du trafic, et l'a présenté aux communes susceptibles de subir les répercussions des fermetures / déviations / travaux de l'autoroute. Ce plan permet de coordonner les intervenants en cas de délestage.

\* Le conseil félicite les agents communaux pour le déneigement.

\* Les nouveaux agents du nouveau service eau potable de la Communauté de communes du Genevois sont venus en mairie pour prendre connaissance de nos réseaux et ont ensuite fait le tour des équipements sur place.

\* Les secteurs de la Montagne et de la Planche connaissent de fortes inondations lors des importants épisodes de précipitations. Le bois mort bouche les drains et les fossés.

\* Les habitants qui souhaitent faire rénover leur habitation en termes de chauffage et d'isolation peuvent obtenir des aides de l'ANAH en appelant la CCG.

Les comptes-rendus du conseil municipal, du SIAV et du SPCV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune [www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr)

## Zône des Chavannoux

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur les enjeux et les possibilités de constructions sur la zone des Chavannoux située à la sortie Est de notre commune.

En dehors des structures telles que le centre d'intervention et de secours du Vuache, de la déchèterie intercommunale qui sont des services à la population, la municipalité reste vigilante pour que ce secteur reste à vocation artisanale et commerciale.

La maîtrise foncière sur les terrains encore disponibles, nous permet de choisir les acquéreurs en fonction de leur projet, avec la volonté, selon la demande, de favoriser l'artisanat local, comme cela a été le cas pour l'ensemble des constructions précédentes.

Comme sur toute la commune, le PLU (plan local d'urbanisme) définit un certain nombre de règles. Elles nous protègent des acquéreurs tentés de ne pas respecter le type et la destination des constructions autorisées dans la zone.

### Extrait du PLU / Zone AUx

#### ARTICLE AUx 2 : OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL ADMISES SOUS CONDITIONS PARTICULIERES

Sont admises les occupations et utilisations du sol suivantes si elles respectent les conditions ci-après :

Les logements dans la mesure où ils sont intégrés au bâtiment d'activité, et seulement s'ils sont liés à la maintenance ou au gardiennage des installations prévues dans la zone, et dans la limite de 1 logement par activité.

#### ARTICLE AUx 14 : COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Les constructions à usage d'habitation autorisées pour le gardiennage et la maintenance ne pourront excéder 70 m<sup>2</sup> de surface hors-œuvre nette.



**Festival du Film Vert**  
Le cinéma pour un futur durable

## Pour la première fois au Pays du Vuache, des projections à Vulbens. Et à St Julien !!

Du 15 février au 3 mars 2013 aura lieu dans 24 villes, l'édition 2013 du Festival du Film Vert, dont le but est de présenter des documentaires de qualité sur les questions liées à l'environnement et l'écologie qui concernent inévitablement nos sociétés contemporaines.

Ce festival, né en 2006 en Suisse romande, permet à tous les cantons romands de participer à ce rendez-vous écolo-culturel, plus trois villes en France et, pour la première fois, Dakar (Sénégal). Le succès croissant de ce festival de proximité (plus de 5'000 spectateurs en 2012) encourage de nouvelles équipes et de nouveaux partenaires à rejoindre le projet, y compris au-delà des frontières suisses. **Cette année, l'Université Populaire et le Comité Agenda 21 de Vulbens s'associent au Syndicat Pays du Vuache et à NGDS74 pour permettre la diffusion de deux films au cœur de notre territoire rural en mutation.**

Plus de 60 films différents seront projetés pour quelques 150 séances au total, sur des sujets comme l'obsolescence programmée, l'avenir de notre alimentation, la disparition des abeilles, les OGM ou encore simplement le bonheur (des films souvent davantage positifs qu'il y a quelques années), tournés vers la recherche de solutions aux défis environnementaux.



### Le film commun et la soirée d'ouverture

Comme chaque année, le coup de cœur du comité de programmation sera programmé dans toutes les villes participantes. Il s'agit du film « *Les moissons du futur* », de Marie-Monique Robin. Après « *Le monde selon Monsanto* » et « *Notre poison quotidien* », la réalisatrice démontre que des solutions existent pour nourrir toute la planète avec des méthodes scientifiques et traditionnelles sans faire appel à la génétique ni aux produits chimiques. Alors pourquoi ne sont-elles pas appliquées ?

Le vendredi 15 février, aura lieu à Lausanne, à la Cinémathèque Suisse, la soirée d'ouverture du Festival, en présence de nombreux réalisateurs, du jury et de personnalités. A cette occasion seront remis les trois prix du Festival : le *Prix Tournesol du Documentaire Vert*, remis par un jury international nommé par le Festival, le *Prix Greenpeace Suisse*, remis par le comité directeur de Greenpeace, et le *Prix de la Fondation Good Planet*, remis par le conseil de cette fondation. Six films sont nominés pour ces trois prix. Le film « *Le dernier carré de chocolat* » sera projeté à cette occasion, précédé du court-métrage « *Du riz et des hommes* ».

### L'organisation

Le Festival est organisé par l'association indépendante et apolitique « Les Films Verts » dont le but est d'informer le public sur des questions environnementales par le biais de documentaires. Des représentants de chaque groupe organisateur local forment le comité, dirigé par Nicolas Guignard, le fondateur du Festival.

Comme chaque année, un accent tout particulier sera mis sur les discussions suivant les projections : après la plupart des séances, un intervenant apportera des informations complémentaires au film et pourra répondre aux questions du public.

### Les villes du secteur participantes : programme des projections

- Vulbens (Centre ECLA) :** *Les moissons du futur* mardi 19.02 à 20h  
*Villes en transition 2.0* dimanche 24.02 à 17h30 et discussion avec **Eric FERAILLE**, professeur de médecine à l'Université de Genève
- St Julien (Rouge et Noir) :** *Tous cobayes* le 22.02 à 20h, en présence du réalisateur **Jean-Paul JAUD** et le 24.02 à 20h30.
- St Julien (Arande) :** *Happy Movie* le mardi 26.02 à 20h  
*LoveMEATender* le vendredi 1<sup>er</sup> mars à 20h

**Soyez NOMBREUX à venir à ces séances pour votre enrichissement personnel et apporter soutien à cette action. MERCI D'AVANCE !**

**Vérifiez les horaires sur le site du festival : [www.festivaldufilmvert.ch](http://www.festivaldufilmvert.ch)**

**Remerciements à la MJC du Vuache et aux communes du Vuache pour la diffusion de l'information**

## AGENDA 21 : NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

### DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Dans le cadre des débats sur la transition énergétique menés dans toute la France au printemps 2013, l'association NGDS74, en partenariat avec l'UP, présente :

**Lundi 4 mars à 20h** au centre ECLA, aura lieu une conférence de l'association négaWatt, compagnie de 26 experts impliqués dans la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.



Le scénario négaWatt : un programme ambitieux, réaliste et soutenable pour changer notre manière d'appréhender l'énergie aujourd'hui. 25 praticiens de l'énergie engagés dans la recherche d'un avenir énergétique durable ont élaboré ce scénario qui repose sur une méthodologie rigoureuse et trois piliers fondamentaux : sobriété et efficacité énergétiques, recours aux énergies renouvelables.

Présenté par **Vincent FRISTOT**, un des 26 experts, Maître de conférences, Docteur Ingénieur en électronique, ancien conseiller municipal de Grenoble entre 1995 et 2008 avec délégation à la maîtrise de l'énergie.

Entrée gratuite, chapeau à la sortie ! Merci de votre visite !!



Comprendre pour agir...

upsavoie-mb.fr

accueil.ngds74.info

## Vœux du Maire

C'est sous un paysage d'hiver qu'ont eu lieu cette année 2013 les vœux du maire, le samedi 19 janvier au centre ECLA.

La neige s'est invitée à l'heure de la cérémonie. Ce fut une surprise et une grande joie de voir que de nombreux habitants avaient bravé les intempéries pour répondre présents à l'invitation. Les vœux adressés par le maire furent sincères ; c'est avec fierté qu'il a retracé les événements de l'année 2012 en matière de réalisation de travaux : la nouvelle école, les ateliers, la sortie de terre du projet « carré nature », la mise en sécurité de l'entrée de Faramaz ; il a évoqué les productions culturelles de la MJC, ses multiples spectacles et son choix très éclectique d'activités, ainsi que l'importance de la Maison Familiale, sans oublier les animations organisées par l'association «Vulbens en Fête». C'est un bon bilan en cette période d'incertitude engendrée par la crise qui dure et touche les communes qui doivent gérer avec beaucoup de rigueur leurs finances.

L'entrée remarquée de Madame la Député Virginie DUBY-MULLER,

venue malgré les difficultés routières, témoigner de son attachement à la commune fut très appréciée.

Des remerciements chaleureux ont été adressés à tous ceux qui œuvrent avec dévouement pour faire de la commune un lieu de bien vivre ensemble. Un pot de l'amitié avec la galette des rois a conclu cette soirée conviviale.



**Déclarations préalables (DP) :**  
**24 accordées**

### Permis de construire du 2<sup>ème</sup> semestre 2012 instruits et acceptés :

SCCV « Domaine de Carly » M. DUVAL Nicolas Villa jumelée  
M. ZUABONI Nicolas Villa  
GFA « La Chavanne » Bâtiment agricole  
M. MACCULI Giuseppe Villa  
M. PINTO et Mme LECA Villa  
M. MAYORAZ Grégory Villa  
M. VILLARD et Mme NEVEU Villa  
M. CARRION Jérémy Villa  
M. DE ARAUJO et Mme DA SILVA : Atelier ZAC de Chavannoux  
CEBEO BOURNONVILLE Cédric : Atelier ZAC de Chavannoux  
SCCV Les Cottages de Vulbens M. DUVAL Nicolas Villas  
M. ET Mme MERCIER Villa

# ÉTAT CIVIL 2012

## Bienvenue aux nouveaux nés\*

4 janvier	Cali LIMOUSIN, fille de Jimmy LIMOUSIN et de Cristel MERCIER
19 janvier	Kessy ROULIN, fille de Renzo ROULIN et de Emilie DELESPORT
29 janvier	Valentine YACOUB, fille de Thierry-Hanval YACOUB et de Emmanuelle STEFANINI
2 février	Dylan CORDIER, fils de Hervé CORDIER et de Mélanie BLANDIN
2 mars	Morgan CUSIN, fils de Charly CUSIN et de Elsa DUPERRIER
5 mars	Théo BLANC, fils de Christelle BLANC
21 avril	Cléa GESMIER, fille de Nicolas GESMIER et de Marion LACHENAL
29 avril	Hugo SAUTOU MARTINET, fils de Christian SAUTOU et de Ludivine MARTINET
15 juin	Timeo SAUNIER, fils de Kevin SAUNIER et de Aurélia PARMENTIER
17 juin	Jimmy DUPERRIER, fils de Cyril DUPERRIER et de Marlène CHAUDAT
30 juin	Marie Rose PICON, fille de Jean-David PICON et de Gaëlle PASSERAT
5 juillet	Julie MOTTIRONI, fille de Charles MOTTIRONI et de Evguenia EGUISSERIAN
11 juillet	Louis BOUTEILLER BUCHART, fils de Cédric BOUTEILLER et de Emilie BUCHART
30 juillet	Mattéi THALMANN, fils de Eric et Fanny THALMANN
02 décembre	Mylie PIATKOWSKI, fille de Cédric PIATKOWSKI et de Lolita BRUNIER
16 décembre	Jules CORNU, fils de Thomas CORNU et de Ludivine MEUNIER

*\*Figure le nom des personnes ou de leurs ayants-droits ayant répondu à la demande d'autorisation*



## Ils se sont dit OUI

14/01	Véronica BETITA et Maurice HERNANDEZ
11/02	Florence BLONDEL et Gilles SOLER
28/04	Nathalie FREUDIGER et Patrick CAUTILLO
16/06	Barbara PRÉ et Frédéric MARQUAILLE
01/09	Nathalie LION et Sergio DIAS



## Ils nous ont quittés

14/01	Marthe TORNIER née GAY
01/05	Louisa DESEBE née MOSSIRE
03/06	Odette TORNIER née ROBERT
02/08	Claude BLANC
29/10	Paul BEYNEL



# Projets

L'École





## RD 1206, entrée de Faramaz

Sous un novembre très pluvieux, l'entreprise Evreux a quand même pu effectuer les plantations. Vivement ce printemps pour voir bourgeonner celles-ci !

Un petit chemin piétonnier va se réaliser côté nord derrière les arbres.

## Le nouveau quartier « Carré Nature »

Le projet commence à se concrétiser sous vos yeux : fruit de la réflexion du maire et du conseil afin de permettre une accession à la propriété à un prix raisonnable dans une région qui devient déraisonnable, fruit aussi de la volonté d'offrir cette possibilité aux jeunes de notre village et des villages alentour afin qu'ils restent au pays comme beaucoup le désirent.

Pour ce faire, la volonté conjointe de plusieurs acteurs : le propriétaire vendant à un prix non exorbitant, la commune ne spéculant pas, l'EPF (établissement public foncier) prenant en charge le portage financier pendant 4 ans, le promoteur étant à l'écoute de notre démarche et des notaires «conseils» aidant au montage de la clause anti-spéculative. Tous étaient invités le 16 novembre 2012 à la pose de la première pierre. Celle-ci a eu lieu en présence de Mme Duby-Muller député et de M. Carle sénateur entourés de M. Coeur (promoteur), M. Poncet (architecte), M. Martin (président de l'EPF), M. Borey (notaire) . Tous se sont exprimés sur ce projet novateur.

Les futurs commerçants M. Bouchet (fromager) et M. Baudet (boucher) ainsi que certains des futurs propriétaires s'étaient joints à la cérémonie qui s'est poursuivie par un excellent apéritif offert par la commune et le promoteur. Ce fut aussi l'occasion de goûter à la bonne charcuterie de M. Baudet.



Les principales caractéristiques de cette vente sont les suivantes :

- Vente des parcelles B 421, B 422, B 2093 et B 2096 d'une surface de 13 245 m<sup>2</sup> au prix de 1 150 000 €
- Réalisation d'une place qui sera rétrocédée au domaine public de la commune pour un montant compris entre 150 000 € et 160 000 €
- 64 logements et 2 commerces pour une SHON de 5 232 m<sup>2</sup>
- Coût de vente des logements entre 2 700 €/m<sup>2</sup> et 3 200 €/m<sup>2</sup>
- Clause anti-spéculative

# Communauté de Communes

## La compétence eau potable est transférée à la Communauté de Communes

A partir du 1er janvier prochain la CCG assumera l'ensemble des investissements concernant l'eau potable. L'exploitation des ouvrages sera assurée soit en direct par une régie, soit confiée à un opérateur privé actuel. Elle prend en charge cette nouvelle compétence dans un esprit de concertation et de transparence. Ses objectifs sont une harmonisation du service et des redevances sur l'ensemble du territoire.

Il y a un an, les élus ont défini ensemble le projet politique et ont arrêté une stratégie de développement pour le territoire. Dans le domaine de la qualité de vie, ils ont notamment réaffirmé leur volonté « d'exploiter les ressources en eau de manière optimale » tout en s'engageant à un service de qualité. Durant une année, ils ont mené une réflexion pour définir, ensemble, les modalités de transfert de la compétence « eau potable ».

Les différents débats ont permis de lever les interrogations et la Communauté de Communes a tenu compte des remarques de chacun. Le 26 mars 2012, le conseil communautaire s'est prononcé pour le transfert de la compétence à compter de janvier 2013.

La communauté de communes assurera la gestion du service eau potable, du captage dans les sources ou dans les nappes, jusqu'à votre robinet.

### Qu'apporte une gestion à l'échelle intercommunale par la CCG ?

Une gestion intercommunale permettra de raisonner à l'échelle d'un bassin de vie, d'optimiser le fonctionnement des installations et la distribution de la ressource.

La mutualisation des moyens permet de maintenir une eau de qualité, en quantité suffisante dans l'ensemble des communes de la CCG.

La gestion par la CCG donnera une vision à long terme des investissements, un suivi des travaux au plus près, une harmonisation des prix et une maîtrise des coûts grâce à une bonne connaissance des réseaux et équipements.

### Organisation du service eau potable sur la porte sud de Genève

Le territoire est organisé suivant 2 principes, selon que l'on parle des investissements sur le territoire ou de la partie exploitation et entretien des installations.

La production, le stockage et la distribution de l'eau potable nécessitent des investissements élevés et d'importantes structures techniques.

Le territoire de la porte sud de Genève dispose de différentes ressources en eau : les sources et la nappe franco-suisse du Genevois.

Les élus communautaires ont décidé de réaliser les travaux de création d'un nouveau forage sur le site de Matalilly/Moissey sur la commune de Vulbens. Avec ce pompage dans la nappe d'accompagnement du Rhône, la CCG disposera d'une ressource supplémentaire qui permettra de doubler la production d'eau potable (cf. Porte Sud Magazine de mars 2012).

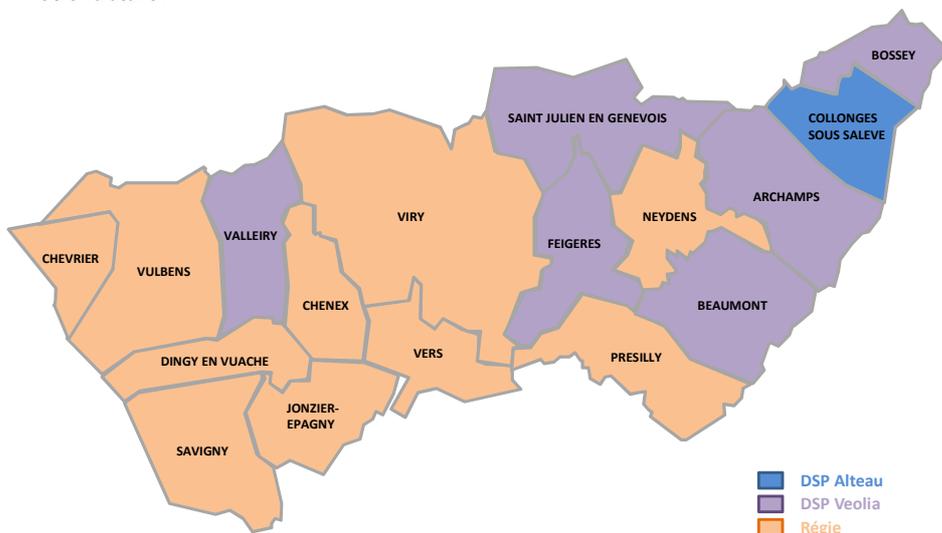
D'un coût avoisinant 10 millions d'euros, ces travaux permettront de sécuriser l'alimentation en eau du territoire et de faire face aux futurs besoins de la collectivité.

Avec la prise de compétence, la CCG va adapter l'utilisation de ces ressources en fonction des saisons et des besoins du territoire. En effet, la volonté des élus est de moins utiliser les sources l'été, pour conserver de l'eau dans les rivières et donc d'utiliser davantage les nappes.

Concernant le stockage de l'eau, les 45 réservoirs appartenant précédemment aux communes seront désormais sous la responsabilité de la CCG. Elle se chargera des travaux de rénovation et de renouvellement.

Pour la partie distribution, la CCG s'est engagée sur un programme de travaux de renouvellement des installations de 1.5% par an soit environ 5km.

Ces travaux seront réalisés dans les 17 communes de la CCG et sont en majorité financés par la redevance d'eau potable qui figure sur votre facture.



Selon la commune où vous habitez, l'exploitation et l'entretien des installations seront faits soit par un opérateur privé soit par la régie eau potable de la CCG

Jusqu'à la fin de cette année, certaines communes exploitent leur service public d'eau potable par le biais des régies directes. D'autres ont confié cette gestion à une entreprise privée par le biais d'un contrat d'affermage.

A compter du premier janvier 2013, pour les 10 communes de la régie, la CCG reprend en lieu et place des communes les tâches du service eau communal.

Pour les 7 communes sous contrat d'affermage, le fermier poursuit ses missions selon les termes du contrat jusqu'à l'échéance de celui-ci, mais sous la responsabilité de la CCG.

## Qui seront vos interlocuteurs ?

Si vous habitez une commune « en régie », les agents de la CCG relèveront votre compteur et vous recevrez une seule facture pour l'eau et l'assainissement, émise par la CCG. Celle-ci est votre seul interlocuteur, quelle que soit la question.

Si vous habitez une commune qui est sous contrat avec un opérateur privé, les agents de cet opérateur relèveront votre compteur et vous recevrez une facture eau émise par cet opérateur. C'est lui que vous devez contacter en cas de problème concernant l'alimentation en eau potable. La CCG sera votre interlocuteur uniquement pour les problèmes liés à l'assainissement des eaux usées. Elle émettra une facture assainissement, calculée sur votre consommation d'eau potable.

Quelle que soit la situation de votre commune, vous recevrez prochainement un courrier pour vous rappeler ces informations et les modalités de règlement.

## Qui contacter à partir du 1er janvier 2013 ?

### J'habite Vulbens :

J'ai un problème d'eau potable, d'assainissement des eaux usées,

j'appelle la Communauté de Communes du Genevois au +33 (0)4 50 959 960

La facturation se fait 2 fois par an. Elle sera émise par la Communauté de Communes du Genevois.

## Assainissement Faramaz Nord

L'exécution de l'assainissement par l'entreprise Vuache BTP dans un terrain instable plus quelques modifications à apporter ont engendré soit des difficultés soit un surplus de travaux autour du carrefour chemin de Pénin- chemin de Moissy. A à la mi-janvier l'entreprise Gruaz a pu commencer le lot qui lui a été attribué : à savoir la bretelle le long du chemin de Penin, l'entreprise Vuache BTP continuant sur le chemin de Moissy.

## Covoiturage

La Communauté de communes du Genevois souhaite créer un réseau de covoiturage sur son territoire. Ainsi, elle dispose désormais d'un espace dédié sur le site du département :

[www.covoiturage.cg74.fr/vers/portesud](http://www.covoiturage.cg74.fr/vers/portesud)



Consultez également le site internet de la CCG : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)



## Signature du Projet d'agglomération 2012

### Le Grand Genève franchit un pas décisif !

Jeudi 28 juin 2012, près de 300 personnes étaient réunies pour l'un des actes fondateurs du Grand Genève, la signature du Projet d'Agglomération 2012. L'ensemble des partenaires français, genevois et vaudois ont renforcé leur coopération. Dans le prolongement de la Charte de 2007 et des travaux réalisés depuis 5 ans, ils se sont engagés sur les documents qui vont contribuer à dessiner, dans les prochaines années, le visage de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, à savoir la Charte 2012 du Projet d'agglomération et la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT).



### Périmètre du Grand Genève

- 2 pays
- 2 cantons
- 2 départements
- 1 région
- 2 000 km<sup>2</sup>
- 211 communes
- 915 000 habitants (Genève 465 000)
- Environ 400 000 emplois

Toutes les infos sur  
[www.grand-genève.org](http://www.grand-genève.org)  
ou [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

## Un nouveau protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau

### Le 3 décembre 2012

L'eau est une ressource partagée à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Afin d'assurer la gestion au quotidien de ce patrimoine commun, quatorze représentants des autorités et collectivités suisses et françaises ont signé ce jour un protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Grand Genève.

La mise en place d'une politique globale et d'une gestion durable de l'eau nécessite une importante coordination entre les objectifs de protection et de gestion des eaux et les mesures d'aménagement et de développement du territoire.

Elaboré dans le cadre de la Communauté transfrontalière de l'eau (CRFG – Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise) et réunissant quatorze autorités et collectivités suisses et françaises, ce protocole porte sur la gestion de l'eau et couvre toutes les thématiques afférentes : eau potable, assainissement, rivières, inondations, etc.

Il a été conclu pour une durée de 15 ans. Les signataires s'engagent sur cinq axes de travail concernant le périmètre franco-valdo-genevois.

- Protéger la ressource en eau afin d'en garantir la pérennité ;
- Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux ;
- Maintenir le régime hydraulique «naturel» des cours d'eau ;
- Pérenniser les efforts en matière d'assainissement ;
- Apporter des réflexions sur les situations de crises.

### Les entités signataires

La République et canton de Genève ; L'Etat de Vaud ; La République française ; Le Conseil régional du district de Nyon ; La Ville de Nyon ; La Région Rhône-Alpes ; Les Conseils Généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie ; L'ARC Syndicat mixte ; L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ; La Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) ; Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A) ; Le Syndicat mixte des affluents de l'ouest lémanique (Symasol) ; Le Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'aménagement et l'entretien du Foron du Chablais-Genevois (Sifor).



## Les corridors (ou couloirs) biologiques

### Le 12 novembre 2012

Les premiers contrats corridors biologiques transfrontaliers sont signés.

La faune a besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou pour conquérir de nouveaux territoires. Les plantes quant à elles se développent par la propagation de leur pollen ou leurs graines.

Éléments de liaison entre les habitats naturels de la faune et de la flore, les corridors biologiques jouent un rôle primordial pour la circulation des espèces et la préservation de la biodiversité.

Son périmètre se situe sur 19 communes en France et 13 en Suisse, soit 22 465 hectares, et s'étend des crêtes du Salève, du Mont-Sion et du Vuache jusqu'à l'Arve et au Rhône. Ce secteur dispose d'une grande diversité de milieux, aussi bien agricoles que naturels, jalonné de nombreuses zones humides.

L'ensemble dispose d'une grande valeur biologique, avec la présence de nombreuses espèces menacées. Ce contrat comporte au total 33 mesures françaises (4'388'356 €) et 24 mesures suisses (3'906'406 CHF).

# Communauté de Communes

Jumelage Canton de Saint-Julien et Ville de Mössingen

22 Janvier 1963 - 22 janvier 2013 :

Signature du «Traité de l'Elysée entre Charles De Gaule et Konrad Adenauer, 50 ans d'amitié Franco-Allemande



Les manifestations du jumelage en 2013 seront en lien avec cet événement.

Jumelage : un « goldener Oktober » à Mössingen

**Vendredi 19 octobre**, 52 personnes ont répondu à l'invitation du comité de jumelage et ont rejoint Mössingen (Bade-Wurtenberger) pour passer une fin de semaine dans le Jura souabe. Le groupe comptait 14 élèves du lycée de la Présentation de Marie accompagnés de 2 enseignants, ravis de prendre contact avec les jeunes du lycée Quenstedt-Gymnasium. A notre arrivée, toujours très bien organisée par Jürgen Wissenbach, la répartition dans les familles était rapidement effectuée et le contact s'établissait avec la famille allemande.

**Samedi matin**, Michael Bulander, maire, accueillait la délégation et les familles dans la « Tonnenhalle », ancienne friche industrielle en cours de réhabilitation afin d'y installer la bibliothèque de la ville, le musée des anciennes réalisations textiles de la région. Après un chaleureux accueil, chacun était invité à déguster les produits de la région : pommes en cours de récolte, bières, jus de pommes. Le beau temps a favorisé une promenade pour prendre connaissance de la ville. Après le repas pris en commun dans le restaurant « Ochsen », au menu « Maultaschen », les familles allemandes ont conduit leurs hôtes dans l'environnement : montagne du Farrenberg avec son activité de vol à voile, la ville universitaire de Tübingen très attractive pour les jeunes.



Le groupe des élèves entouré par les 2 enseignants, B. Gaud, président de la CCG, M. Bulander, maire de Mössingen, J.-M. Thénard et J.-P. Buet, maires de St-Julien et Viry, A. Guillot, président du comité de jumelage

**Samedi soir**, tout le monde sur son « 31 », dès 20 h, autour du repas dansant (Herbstball) organisé et animé par les élèves, la soirée récréative créait une ambiance musicale franco-allemande. Danses et shows de danseurs ont créé une convivialité sympathique à tous égards jusque tard dans la nuit.

**Dimanche matin**, une réunion des 2 comités a permis d'organiser les prochains projets de rencontre : foire de la Ste Barbe à Collonges et marché de Noël à Mössingen pour 2012, et de préparer 2013. Après un déjeuner traditionnel souabe pris en commun dans le restaurant « Shutzenhaus », le séjour, qui s'est déroulé par un beau temps exceptionnel (« Goldener oktober », octobre en or), se terminait vers 16 h ; chaque participant prenait conscience que la construction de l'Europe se jouait aussi dans ces échanges amicaux de proximité ; retour à St-Julien à 23 h.

Informations jumelage : [www.jumelage-genevois-moessingen.fr](http://www.jumelage-genevois-moessingen.fr)  
Ville de Mössingen : [www.moessingen.de](http://www.moessingen.de)

11 NOVEMBRE



C'est sous un ciel maussade et avec les parapluies que s'est déroulée, devant le monument aux morts, la cérémonie commémorant l'armistice du 11 novembre 1918. Une foule nombreuse avait fait le déplacement aux côtés de Frédéric BUDAN, maire de Vulbens, Bernard GAUD, maire de Chevrier, Louis BENOIT, président des anciens d'AFN et d'une délégation de pompiers du Vuache invitée à assister, cette année à la célébration. Les membres du conseil municipal, les enfants des écoles et leurs institutrices étaient eux aussi présents.



Après le dépôt de la gerbe, le maire a rappelé l'importance d'honorer les morts pour la France durant ce conflit 14-18 comme durant celui de 39-45, de ne jamais oublier leur sacrifice et de poursuivre le devoir de mémoire. Le président des anciens d'AFN a évoqué la mémoire de ceux qui ont combattu en Algérie, ceux qui y sont restés, en particulier, un enfant du pays ; François CATRY mort à 24 ans. 2012 est aussi le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de ce conflit qui n'a pas voulu dire son nom de suite. Une pensée a été aussi pour tous les soldats morts dans les conflits où la France est engagée dans le monde. Après une minute de silence, la Marseillaise a retenti, le chant des « Allobroges » a suivi, deux poèmes ont été lus par les enfants, et un chant entonné par Louis BENOIT a clôturé cette manifestation fort émouvante. Chacun s'est rendu au traditionnel pot de l'amitié offert par la commune. Autre tradition respectée : le repas offert ce jour aux anciens combattants à l'Hôtel du Vuache où étaient aussi invités les pompiers.

## La MFR en Ecosse

### Programme européen Léonardo

Fin septembre 2012, huit élèves de Terminale Bac Pro Commerce de la MFR de Vulbens ont participé au programme de mobilité européenne « Léonardo ». Pendant trois semaines, les apprentis vendeurs ont eu la chance de travailler dans des commerces d'Edimbourg. Ils ont pu enrichir leur expérience professionnelle dans des commerces très variés tels que des Charity Shops, Ikea, des jardineries, tout en perfectionnant leur anglais.

Logeant chez l'habitant, les jeunes de la MFR ont partagé le quotidien des écossais. Les soirées furent ponctuées de cours de Zumba ou de danse écossaise au sein de la communauté locale qui les a vraiment bien accueillis. Ils ont même eu le plaisir d'aller voir un match de rugby !

Cette expérience particulièrement enrichissante est reconduite tous les ans dans le cadre de la section européenne du bac pro commerce. De nouvelles aventures à suivre...

Journées portes ouvertes :  
mercredi 20 février, samedi 23 mars,  
mercredi 27 mars, mercredi 15 mai, 9h – 17h



## Assemblée générale des AFN

La section des Anciens d'A.F.N. de VULBENS, CHEVRIER et DINGY en VUACHE a tenu son assemblée générale annuelle le 8 Décembre 2012, sous la présidence d'Henri ARTIGUES, vice-président de l'Union Départementale, qui a retracé toutes les activités de l'Union Départementale.

Louis BENOIT a présenté le rapport moral 2012, et les perspectives pour 2013. Maurice GROSS a exposé le bilan financier, qui a été adopté à l'unanimité. Nous avons ensuite procédé au renouvellement du tiers sortant du bureau, qui a été reconduit.

Après l'apéritif, nous nous sommes retrouvés devant un excellent repas, pour bien terminer cette journée.

A l'aube de l'automne, l'université populaire nous invite à sa randonnée géologique annuelle. Celle-ci s'est déroulée le 23 septembre sous un soleil radieux. Ce ne sont pas moins de 50 personnes qui, partant du centre ECLA, allaient se diriger vers le Jura. Notre guide fidèle et passionné Bernard Gaud nous a conduit sur deux sites intéressants : le Pic de l'Aigle avec vue sur le lac d'Illay et la Reculée du Hérisson.

**Géologiquement** le jura est constitué essentiellement de calcaires et de marnes.

### Ses roches :

D'origine sédimentaires, elles se sont déposées dans les mers de l'ère secondaire présentes entre -250 à -65 millions d'années, 95% sont de calcaires et de marnes, 5% sont de gypse de sel et de grès (Salins-les-Bains). Gypse de sel et de grès se sont déposés dans les lagunes de bord de mer durant la même ère. Les grès sont le produit de l'érosion.

### Paysages d'aujourd'hui

Ils sont le résultat de l'érosion commencée dès le tertiaire et qui se poursuit encore.

### Le lac d'Illay

C'est un lac glaciaire bordé d'un lizeré blanc constitué de cristaux de calcite, profond de 10m d'une surface de 72 ha. Il est alimenté par le lac Maclu.

### Genèse

C'est vers -11 millions d'années que débute le plissement du Jura, résultat du choc entre la plaque africaine et européenne qui a donné les Alpes. C'est le poids des sédiments molassiques du bassin helvétique (4 000m d'épaisseur) qui a empêché les terrains sédimentaires entre Alpes et Jura de se déformer lors de la compression alpine et qui a reporté la contrainte mécanique et l'a transmise jusqu'au Jura.

### La Reculée du Hérisson

Elle fait partie du plateau de Champagnole et comporte 2 lacs, limitée au nord par la moraine glaciaire du glacier quaternaire. La dureté variable des calcaires a produit de nombreuses cascades qui avaient permis de petites industries : moulins, forges, clouteries, toutes aujourd'hui exposées au musée !

Cette belle et riche journée s'est terminée par la plage aux dinosaures de Loulle, vieille de 155 millions d'années, où sont visibles des traces de 60 cm de diamètre : celles-ci correspondent à une troupe de PARABRONTOPUS pesant entre 4 et 30 tonnes et marchant entre 2,5 et 10 km/h. Nous voici soit rêveurs, soit humbles, mais tous impressionnés.



### Assemblée générale

Celle-ci s'est tenue le vendredi 30 novembre 2012 à Vulbens.

Rapport moral : Le renouvellement amorcé l'an dernier s'est traduit par une pratique un peu différente au sein de l'équipe car n'ayant pas de président en titre, le fonctionnement a été plus collégiale ce qui sera encore nécessaire cette année. Il y a eu une évolution très positive des liens avec nos partenaires. (les MJC, Famille Rurale et la FCPE).

Rapport d'activité : les thèmes abordés en 2012 étaient dans la continuité des années précédentes et bien sûr des nouveaux, à savoir : l'art et le patrimoine, l'astronomie et l'urbanisme.

2013 sera dans la continuité pour ce qui est des activités.

Rapport financier : solde créditeur

## Le marché de Noël

Le marché de Noël organisé par l'APE de Chevrier, Vulbens s'est tenu le samedi 15 décembre dans la cour de l'ancienne école de Vulbens !

L'ambiance chaleureuse garantie a attiré de nombreux visiteurs cette année encore. Tout a été mis en œuvre pour que grands et petits passent un merveilleux moment dans l'esprit de Noël comme un avant-goût de vacances : décors, buffets pour se réchauffer avec café, chocolat, vin chaud, brioches et crêpes, étalages de cadeaux originaux fabriqués par les enfants mais aussi vente de sapins, présence d'artisans avec leurs créations, bijoux, portes-clés et autres petits trésors sans oublier le stand de dégustation et de vente de vins de Savoie et charcuterie du pays.

Dans l'ancienne salle de classe superbement décorée pour l'occasion, les enfants assis sur des coussins rouges se sont laissés emportés par la magie des contes racontés avec talent.

Puis les enfants ont eu le plaisir de se retrouver pour courir et jouer dans l'ancienne cour et sous le préau.

Clou de la journée, le lutin a fait son apparition du dernier étage de la mairie, illuminant le ciel de mille feux avant d'arroser la foule d'une giboulée de friandises. Vraiment un très bon moment pour les familles.



## La venue du lutin...



La commission animation remercie tous les gens qui l'ont aidée lors de la venue du lutin : M Jean-Michel Grandchamp notre conteur, et aussi pour sa paille fournie, Cyrille Prodhon pour les moutons, Bénédicte Guillet pour les poneys. Merci aussi aux employés communaux et aux conseillers municipaux pour leur aide, et un grand merci au lutin.

Assemblée générale le 21 novembre 2012

## Rapport Moral par la présidente

La saison 2011/2012 à la MJC du Vuache a été une belle réussite !

Grâce au soutien des neuf communes partenaires et du Conseil Général, qui nous ont renouvelé leur confiance et avec l'application du quotient familial, nous avons pu répondre aux demandes de nos adhérents et les satisfaire.

Notre association a proposé un programme culturel de qualité et diversifié : spectacles nationaux avec la venue notamment de Guy Carlier ou de Sophia Aram et représentations de troupes locales, Tribute et Sorties du box.

De leur côté, les rendez-vous sportifs ont rencontré un beau succès avec la 20ème de la course du Vuache et la 1ère de la course des cantons (une première collaboration avec le tour des cantons de Genève). A noter la forte mobilisation des bénévoles lors de ces manifestations gourmandes en bénévolat !

Enfin toutes nos activités hebdomadaires ainsi que nos stages, animés par des professionnels ou des bénévoles, ont « fait le plein » et ont permis aux adhérents de découvrir, de se perfectionner, d'apprendre et de s'enrichir.

Un grand merci à tous, salariés de la MJC du Vuache, bénévoles et différents partenaires pour votre aide et votre présence.

## Rapport Financier par le trésorier Richard Benoit

L'exercice 2011-2012 marque le premier résultat de notre plan « 5 ans » défini avec les communes partenaires.

Le résultat positif de cet exercice **+22 228 €** montre que les options et engagements pris permettent de maintenir un service de qualité tout en maîtrisant l'équilibre financier de l'association pour les années à venir. En ce sens, les objectifs de pérennisation sont donc atteints. Pour rappel, à la clôture de l'exercice précédent, nous enregistrons un excédent de **13 787 €**. Cette différence s'explique par : une augmentation de nos subventions communales et au plan de financement discuté avec nos communes partenaires lors de la saison 2010/2011.

### Produits :

Prestations : 78% des recettes - Subventions 20,45%

### Charges :

Services extérieurs : hausse de 56 286 € -- Personnel : hausse de 37 548 € (création d'un poste d'agent technique d'animation et la mise en place définitive du poste enfance et jeunesse après 1 an d'arrêt).

## Rapport d'activités, le mot du directeur Serge Benito

Ce rapport d'activités présente les actions de notre association entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012.

Nous retrouvons les différents domaines d'intervention de la MJC : Enfance, Jeunesse, Sport, Culture etc... Notre volonté est de créer des passerelles entre ces différents secteurs. A la lecture de ce rapport d'activités, nous sommes dans cette optique et les opportunités sont nombreuses.

La diversité, la quantité et la qualité des activités et des actions de la MJC en 2011/2012 sont le fruit d'un travail collectif entre bénévoles et professionnels.

La collaboration de l'ensemble des acteurs trouve son efficacité dans le respect des statuts de chacun, par une répartition claire des champs d'intervention et des échanges nombreux, de sorte que les décisions et leurs mises en œuvre s'opèrent dans les meilleures conditions.

Depuis 1969, cette complémentarité entre les acteurs n'a cessé d'exister.

## Le Conseil d'Administration 2011/2012

Présidente : Pascale Quilez - Vice-président : Dominique Genoud – Trésorier : Richard Benoit - Secrétaire : Agnès Pierrel – Membres : Jocelyne Selli, Laurence Le Roux, Daniel Quilez, Eric Le Roux, Olivier Grandchamp, Denis Marmilloud et Bernard Loumy.

### Réélection ce jour de Olivier Grandchamp

## L'Équipe d'Animation

Direction : Serge Bénito - Enfance et Culture : Sandrine Penz - Isabelle Campetto

Accueil - Secrétariat : Violaine Prieur - Agent Technique : Sylvain Lebrun

La MJC compte 23 salariés embauchés en direct (3 CDD et 20 CDI) .

Cela représente 9,5 postes en équivalent temps plein (hors CDD)

**Nombre d'adhérents** : 2405 répartis sur 82 communes dont 43% de moins de 18 ans

**Partenariat** : les MJC du canton et l'Université Populaire



Exposition : L'art du point de croix par des passionnées : magnifique !



## Chant

La Chorale du Vuache et les jeunes des cours de musique jouent et chantent les prénoms.



## Humour

Avec Jérôme Daran complice de Florence Foresti pour une bonne soirée de rires



8 février – 20H30 - Centre ECLA  
40 192km – un doc aventure étonnant avec Serge Roethli  
9 février – 15H15 - Espace Albert Fol – Valleiry  
Graphos et Motus - Spectacle enfant  
23 et 24 février – Gymnase du Vuache – Valleiry  
Tournoi de basket des sections MJC  
22 avril – 20H30 – Centre ECLA  
Vie affective et sexuelle chez l'enfant et l'ado  
Débat parentalité



# MJC du Vuache

## Le mois du théâtre

De Janry et Anna Varnel : thème du huit clos

Avec les ados :  
Allo maman ou se perdre dans le désert !



Avec les adultes :  
Le renard argenté ou la déraison entre femmes



Avec la troupe de Minzier :  
Les tribulations dans une salle d'attente dentaire : aie, aie !

### Le théâtre du Torrent

Visites à Mister Green : interprétation magistrale des enfermements et aveuglements humains et leurs conséquences : le mépris, les souffrances au détriment du bien vivre



### Magie

Les 4 secrets avec un virtuose Julien Labine : Le cluedo en vrai, impossible de comprendre les astuces, bluffant

### Le Théâtre du Coin de Daniel Quilez

Numéro complémentaire : du prolo à l'aristo ou découvrir les plus et les moins de chaque situation avec nos acteurs aussi drôles qu'excellents, une bonne soirée pour rire et se détendre



## Arrivée du médecin



Après les nombreuses difficultés rencontrées, et grâce à la persévérance des élus et de la praticienne, le Dr Dorina TOBOSARU, le cabinet médical ouvrira sur la commune de Vulbens le 1er février 2013

Adresse : 8 chemin de la fruitière  
Téléphone : 04.50.75.33.58



## Merci Marie-Claude



A l'ADMR qui ne connaît pas Marie-Claude Droubay ! Elle a laissé récemment sa place de présidente qu'elle assurait depuis 1997.

Cette année-là l'association gérait l'emploi du temps de 5 aides à domicile, sur 3 communes : Chevrier, Dingy-en-Vuache, Vulbens.

En 2005 l'association locale fusionne avec celle de Viry, qui devient ainsi « ADMR Viry-Vuache » C'est l'association telle que nous la connaissons aujourd'hui : 19 employées, dont deux secrétaires, qui interviennent auprès de 123 personnes sur 10 communes :

Chenex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Présilly, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens.

Marie-Claude met ses compétences au service de l'association, elle accepte des responsabilités auprès de la fédération de l'ADMR de Haute-Savoie : autant dire que sa vie de retraitée est bien remplie !

Nous la remercions pour tout ce temps donné sans compter, auprès des membres du personnel, au secrétariat, pour démêler des dossiers d'assurances de plus en plus compliqués, pour que les personnes âgées, handicapées, jeunes mamans malades, puissent bénéficier d'un service de qualité, et avoir le bonheur de rester à leur domicile le plus longtemps possible.

## Le CCAS

Le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) au sein de la commune est très actif, outre organiser le repas des aînés, il est aussi sollicité pour le vote des subventions aux diverses associations sportives ou caritatives, mais surtout pour venir en aide à une population en difficulté financière.

Cette année nous avons participé, aux frais de cantine d'une famille dans le besoin à raison de 2€ par repas, au paiement d'une facture d'eau et d'assainissement, d'une mutuelle et d'un retard de loyer afin d'éviter une expulsion. C'est l'assistante sociale du secteur qui fait la demande auprès du CCAS, et c'est lui qui juge si la demande est opportune et si aucun autre moyen n'est envisageable.

La précarité énergétique concerne près de 3,8 millions de ménages souvent très modeste. Pour répondre à cet enjeu social et sanitaire, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont mis en œuvre le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements « Habiter Mieux ».

Pour plus d'information :

[www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr)

[ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr)

[www.habitermieux.fr](http://www.habitermieux.fr)



→ BIEN VOUS CHAUFFER  
TOUT EN RÉDUISANT  
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?

## DON DU SANG

Vendredi 21/12/2012 a eu lieu la dernière collecte de l'année 2012. A la veille des congés de Noël, avec les départs avancés, les repas de fin d'année, les donateurs se sont révélés moins nombreux : 67 se sont présentés, mais seulement 61 ont été retenus après l'entretien avec le médecin. Un grand merci à toutes ces personnes, et tous nos vœux pour la nouvelle année. Espérons que les collectes suivantes seront plus fructueuses ; Voici le calendrier 2013 :

15 MARS, 7 JUIN, 2 AOUT et 4 OCTOBRE 2013

Espace Albert FOL à VALLEIRY



### Les sentiers du Vuache

#### Interdiction de circulation des véhicules à moteur sur certaines portions de sentiers du Vuache :

La circulation des véhicules motorisés (quads et motos principalement) sur les sentiers de randonnée du Pays du Vuache, pose depuis de nombreuses années un véritable problème, notamment en terme de cohabitation avec les promeneurs et d'impact sur les milieux naturels traversés.

Pour faire suite à la demande conjointe de certaines communes et d'associations de chasse et de protection de l'environnement, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) a proposé aux maires concernés de réglementer l'accès des véhicules motorisés sur certaines portions de sentier où la fréquentation est importante (Bois du Mont et liaison Chênex – Bloux). Des arrêtés municipaux ont par conséquent été pris dans ce sens.

Pour rendre cette initiative cohérente, des panneaux d'interdiction de circulation ont été financés et mis en place par le SIAV à l'entrée des chemins concernés.

Or, sur les 6 panneaux placés au cours de l'été 2012 sur les communes de Chênex, Jonzier-Epagny et Valleiry, 3 panneaux ont déjà été vandalisés !

Le SIAV rappelle que ces actes sont punis par la loi et ajoute qu'en cas de non respect de la réglementation, le contrevenant s'expose à une amende de 135 €.

Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République et la police de la nature a été informée.



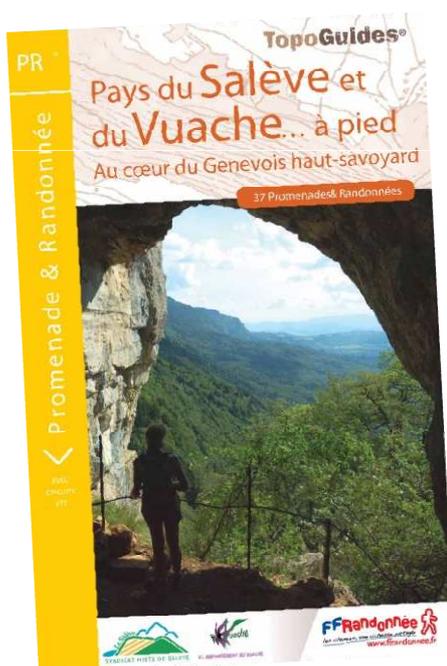
### Nouveau topo-guide FFRP « Pays du Salève et du Vuache ... à pied »

Pour faire suite au succès rencontré par la première édition parue en 2005 et aujourd'hui épuisée, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) sont à l'origine du nouveau Topo-guide de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) qui présente 37 promenades et randonnées au cœur du Genevois Haut-Savoyard.

Présenté dans la nouvelle collection des Topo-guides PR©, l'ouvrage d'une centaine de pages permet au randonneur de découvrir « à pied » un territoire allant de Reignier à Eloise et de Saint-Julien à Cruseilles, en passant par la crête des deux massifs, le Mont Sion et la plaine du Genevois.

Pour chaque itinéraire, le promeneur dispose d'une carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup> ou au 1/50000<sup>ème</sup>, d'un descriptif de la randonnée, d'informations pratiques : départ, temps de marche, difficultés, éléments à découvrir en chemin, ... et d'un article thématique sur une curiosité liée au sentier. L'ouvrage est disponible dans les librairies, maisons de la presse et commerces du secteur.

Renseignements au 04 50 04 62 89.





### Connaissez-vous le Cormier ?

Rare dans le Pays du Vuache, peut-être l'avez-vous déjà rencontré au hasard d'une promenade ... Le Cormier ou Sorbier domestique (*Sorbus domestica L.*) est un arbre de la famille des Rosacées. Il donne des fruits appelés « cormes » ressemblant à des petites poires, d'où leur surnom de poirillons. Espèce d'origine méditerranéenne, il fut dispersé du temps de l'Empire romain jusque dans le reste de l'Europe. On le rencontre en Haute-Savoie dans les forêts de feuillus. Son écorce ressemble étrangement à celle du chêne pubescent, ses feuilles caduques sont pennées (5 à 9 paires de folioles dentées) et ses fleurs sont blanches. On le confond souvent avec le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia L.*), mais ses fruits sont plus gros (longs de 1.5 à 3 cm) et rouges lavés de jaune. Ils sont comestibles et distillables !

Son bois est très dense : 800 à 900 kg/m<sup>3</sup> (par comparaison, le chêne fait 700 à 800 kg/m<sup>3</sup>) et particulièrement dur. Il permet la fabrication de manches d'outils très résistants. Le bois de cormier est parmi les plus durs bois indigènes en France. Il a longtemps été le plus prisé pour la confection des fûts et des outils de menuiserie (rabots, riflards, varlopes, guillaumes...). Il fut aussi utilisé pour réaliser des outils de traçage, règles, trusquins, et de toise. Dans les moulins, les dents rapportées (alluchons) sur couronne en fonte de l'engrenage multiplicateur étaient faites en cormier.



Les fruits, cormes ou sorbes, comestibles après bletissement (comme la nèfle), servaient aussi à préparer une boisson faiblement alcoolisée (piquette de cormes).

Le cormier est une espèce de plus en plus rare, qui figure sur la liste des espèces en danger en Suisse. Le SIAV réalise actuellement un inventaire de l'ensemble des Cormiers présents sur son territoire. Si vous connaissez des sites où l'arbre est présent, merci de bien vouloir téléphoner au 04 50 04 62 89.

La plantation d'un cormier sur votre propriété peut-être soutenue par le SIAV (dans la limite des stocks disponibles en pépinières et des financements qui auront pu être obtenus à cet effet).

### Deux nouvelles espèces pour le Vuache

► **L'Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*) s'est installé cette année dans les falaises de l'extrémité Nord-Ouest du Vuache. Un jeune est né au printemps. Christian PREVOST, membre bénévole de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) explique que la cavité occupée anciennement dans la combe de l'enfer (Ain) s'est peu à peu remplie avec les apports annuels de branchage. C'est sans doute ce facteur qui est à l'origine du « déménagement » du couple d'Aigle, qui conserve son aire de chasse sur le Jura.



► **La Genette commune** (*Genetta genetta*) a été photographiée par Camille REVILLARD (Agent de l'ONCFS – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) à l'aide de pièges-photos mis en place dans le Vuache au cours du mois de Juillet 2012. Elle fréquente apparemment les secteurs rocaillieux et escarpés du massif (extrémité Nord-Ouest et secteur des Grandes Chises).

Espèce d'origine Africaine, la Genette est un mammifère carnivore nocturne et discret, de taille, couleur et morphologie proche du chat. Elle a probablement été introduite en Europe à l'époque romaine pour lutter contre les rongeurs. Elle est aujourd'hui en expansion dans notre pays, notamment en Rhône-Alpes. C'est une espèce protégée au niveau Européen.

## Le défilé de l'Ecluse : corridor exceptionnel pour les oiseaux migrateurs

Dans le cadre de sa 17ème édition de l'opération « Tête en L'air », la région Rhône-Alpes a retenu entre autres le défilé de l'Ecluse pour 2 jours d'animation. C'est donc en grand nombre que le premier week-end d'octobre, passionnés et curieux se sont rendus en dessous de Chevrier où les ornithologues de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) équipés de leurs télescopes et de leurs jumelles, leur ont fait découvrir les espèces diverses qui empruntent ce couloir. Outre ce week-end, l'observation de la migration s'étale journalièrement de juillet à début décembre.

Voici quelques données comptabilisées des passages :

### Les plus nombreux :

Grand Cormoran : 12 786

Milan Royal : 10 734

Buse Variable : 32 904

Pigeon Ramier : 73 982

### Les plus rares :

Pic Epeiche : 1

Canard Colvert 2

Bécassine des marais : 1

Sarcelle d'Hiver : 1

Retrouvez toutes les données sur le site [www//LPO74](http://www/LPO74)



pic épeiche

Sarcelle d'hiver



Bécassine des marais

### Relevés météorologiques 2012

Hauteur de pluie en m/m

janvier	février	mars	avril	mai	juin
176	0	33	271	88	163
juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
53	69	137	81	217	193

Merci à Maurice Gross pour ces relevés envoyés chaque mois fidèlement !



Mairie de VULBENS  
Haute-Savoie

La commission Infos  
vous présentent leurs meilleurs  
vœux pour l'année 2013.





## MESSAGE DE LA POSTE

Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

*Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique. L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.*

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.



### VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE LOGEMENT ?



Vous pouvez désormais L'ÉCHANGER contre celui d'un autre locataire HLM de Haute-Savoie



INSCRIVEZ-VOUS SUR NOTRE BOURSE D'ÉCHANGE ET LAISSEZ-VOUS GUIDER !

VOUS ÊTES LOCATAIRE D'UN LOGEMENT HLM ET VOUS SOUHAITEZ EN CHANGER ?

INSCRIVEZ-VOUS SUR LA BOURSE D'ÉCHANGE EN LIGNE EN QUELQUES CLICS.

DÉFINISSEZ VOS PROPRES CRITÈRES DE RECHERCHE.

ENTREZ EN CONTACT AVEC LES LOCATAIRES INTÉRESSÉS PAR VOTRE LOGEMENT. ORGANISEZ LES VISITES.

VOTRE LOGEMENT LUI PLAÎT ? SON LOGEMENT VOUS PLAÎT ? ... APRÈS VALIDATION DES BAILLEURS... VOUS POUVEZ ÉCHANGER !

### sortie de territoire des mineurs

#### Régime de sortie de territoire des mineurs :

Les autorisations individuelles ou collectives de sortie de territoire pour les mineurs sont supprimées à compter du 01/01/2013. Pour sortir du territoire seul ou accompagné, un mineur français devra être titulaire selon le cas, soit d'un passeport, soit d'une carte d'identité en cours de validité.

#### Régime d'interdiction individuelle de sortie du territoire :

Le juge des enfants et le juge aux affaires familiales sont les seules autorités compétentes pour instituer une mesure pérenne d'interdiction de sortie du territoire. Les préfets peuvent prendre en cas d'urgence manifeste, une mesure conservatoire d'opposition provisoire à la sortie de territoire.



4/2008/11-01/01-12/11

### Titre de séjour

Les demandes de renouvellement de titre de séjour doivent être présentées **avant l'échéance du précédent titre**. Le renouvellement d'un titre de séjour présenté après l'expiration du précédent titre donne lieu à la perception d'un droit de visa de régularisation de 180 €.

Nous ne sommes pas des marchands de vacances où apparence et superflu deviennent l'essentiel. Nous sommes des artisans qui construisons avec nos équipes nos séjours de A à Z, fidèles à nos principes d'association d'Education Populaire, depuis plus de 60 ans.

Nous n'utilisons pas les vacances pour induire des comportements adaptés à la société de consommation.

Nous voulons qu'elles soient un temps privilégié d'Education pendant lequel l'enfant, le jeune est auteur de l'expérience qu'il vit, un temps de construction de sa personnalité, d'une vie collective citoyenne et laïque complémentaire de la famille et de l'école.

Le résultat est probant puisque vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance. Nous avons enregistré une hausse de 8 % d'inscrits entre 2011 et 2012, et vous êtes, selon notre enquête de satisfaction, 97 % à être satisfaits de nos séjours.

En Haute-Savoie, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides grâce aux différents partenaires de l'UFOVAL 74, à savoir : la CAF, le Conseil Général, les 65 mairies conventionnées, les comités d'entreprise... N'hésitez pas à vous renseigner.

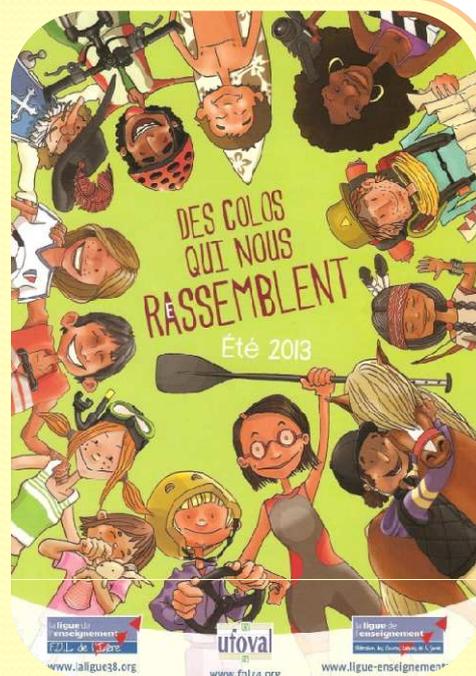
Nous espérons que vous trouverez dans cette brochure le séjour qui vous conviendra pour que votre enfant puisse expérimenter « une colo qui nous rassemble ! »

Pour tout renseignement ou demande de guide été 2013 :

Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie

3 avenue de la plaine – BP 340 – 74008 Annecy Cedex - Tel : 04.50.52.30.00

Mail : [ufoval@fol74.org](mailto:ufoval@fol74.org) – Site : [www.fol74.org](http://www.fol74.org)



## Office du tourisme de Saint-Julien et du Genevois



Vous cherchez une activité à faire ? Vous recevez de la famille ou des amis ?

Notre équipe vous attend avec de nombreuses idées pour vos sorties et loisirs. Avec des enfants, des amis, en solo ou en amoureux, il y en a pour tous les goûts.

Retrouvez l'actualité du canton, les rendez-vous à ne pas manquer, les visites et ateliers pour enfants, les sorties sportives organisées (marche nordique, raquettes à neige etc.), les sorties festives pour rencontrer du monde et plein d'autres bons plans à deux pas de chez vous.

Nous tenons aussi à votre disposition les bonnes adresses de restaurants et les lieux pour organiser vos événements et recevoir vos proches. Qu'il s'agisse d'une salle ou d'un hébergement nous avons la solution !

Nous vous accueillons dans l'enceinte du Vitam, 500 route des Envignes à Neydens  
Du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h sauf les mardis et jeudis hors vacances scolaires.

Pour un max de loisirs à prix mini, pensez à nous demander le **Pass Genevois Loisirs**.  
Valable jusqu'au 15 février il vous fera bénéficier d'avantages auprès de nos partenaires.



Nous contacter : Tél. : 04 50 04 71 63 : [info@tourisme-genevois.fr](mailto:info@tourisme-genevois.fr)  
Nous découvrir :

- [www.tourisme-genevois.fr](http://www.tourisme-genevois.fr)
- [www.genevois-nature.fr](http://www.genevois-nature.fr)
- [www.genevois-affaires.fr](http://www.genevois-affaires.fr)
- [www.genevois-loisirs.fr](http://www.genevois-loisirs.fr)